Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-263501413-20260914-CCAS26_089-DE

ccas GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DÉLIBÉRATION N° 26-089 – 14 septembre 2026

Finances locales
Décisions budgétaires

Membres en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 9
Votants : 10

Présents :
Michèle MOTEL – Nadine EDOM – Anne GADBY – Elouan RACINEUX – Elodie CORRE – Elise LE CAMPION – Sylvie FLATTOT – Joël SIELLER – Gérard GUILLAUME
Excusés :
Claude ANCEAUME – Catherine BOULOGNE
Pouvoir :
Catherine BOULOGNE à Nadine EDOM
Absents :
Joël DESHAYES – Jean-Marie RYO - Christophe LE GALL – Daniel HOUSSAIS
Secrétaire de séance :
Sylvie FLATTOT

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Présidente, après avoir été convoqué le dix septembre deux mille vingt-six, conformément aux articles R 123-16 et R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

EHPAD – EPRD 2026 – Décision modificative n°1

Par mail en date du 16 juillet 2026, l'Agence Régionale de Santé Bretagne nous a notifié le montant de la Dotation Globale de Soins pour l'année 2026. Il convient, ainsi de réajuster les crédits inscrits au budget 2026 de l'établissement.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'apporter les modifications suivantes à l'EPRD 2026 de l'EHPAD :

SECTION EXPLOITATION		
Montant en €	DEPENSES	RECETTES
Groupe 1 Produits de la tarification		
735111 Dotations globale de Soins		33 534,70
Groupe 2 Charges de Personnel		
62113 Personnel extérieurs	8 000,00	
64 151 Rémunération principale	8 000,00	
64 513 Cotisations aux caisses de retraite	5 534,70	
64 515 Cotisations à la CNRACL	6 000,00	
Groupe 3 Charges afférentes à la structure		
61558 Autres matériels et outillages	5 000,00	
623 Publicités, Publications, relations publiques	1 000,00	
TOTAL	33 534,70	33 534,70

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

La Présidente du CCAS,

Michèle MOTEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE GUICHEN 35580

La secrétaire de séance,

Sylvie FLATTOT

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-263501413-20260914-CCAS26_089-DE

CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Président du CCAS *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr